

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Tous les élus municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre.

La situation sanitaire n'est pas encore sereine et de nombreux cas de covid 19 se multiplient depuis décembre. Soyez prudents, le virus est très contagieux. Nous sommes plus contaminés dans le département du Morbihan que lors des épisodes précédents. Cette situation est pesante. Des classes ferment dans les écoles et entraînent une instabilité chez les actifs contraints de garder leurs enfants. J'appelle à la vigilance collective afin de protéger notre santé.

Un grand changement est à préciser en ce début d'année.

La communauté de communes nouvellement créée au 01/01/2022 conserve le nom de Centre Morbihan Communauté avec un nouveau visuel.

Voici le nouveau logo.



Le nouvel exécutif a été élu le 18 décembre dernier dans lequel j'ai conservé la même délégation qu'auparavant. J'ai en charge le projet de territoire, les relations avec les communes et les transitions. Guéhenno bénéficie d'un nouveau conseiller communautaire. C'est Christiane Joubioux qui a été désignée. Nous serons donc deux à siéger au conseil communautaire. La commune sera aussi représentée dans toutes les commissions intercommunales. Ce qui améliore nettement notre contribution au travail de réflexion à l'échelle communautaire.

Nous allons pouvoir maintenant œuvrer collectivement à l'écriture du projet de territoire des 12 communes, une participation très élargie est souhaitée (élus, population, acteurs associatifs, acteurs économiques...). Soyez attentifs aux questionnaires que vous pourriez recevoir. Cela vous concerne.

D'autre part, je vous listerai quelques petits rappels qui me viennent à l'esprit pour que nous prenions de bonnes résolutions en ce début d'année. La liste n'est pas exhaustive mais je compte sur votre bon sens collectif pour la compléter.

Respectons les équipements publics ; Réduisons notre vitesse dans le bourg ; N'oublions pas d'élaguer et entretenir les arbres en bord de route ;

Ne laissons pas sur les espaces publics les défections de nos chiens ; Ne jetons pas les poubelles et autres immondices n'importe où ;(...)

Je terminerai par vous souhaiter une bonne santé ; essentielle pour réaliser vos vœux les plus chers et aurai une pensée particulière pour les personnes qui viennent de nous quitter ou dans la peine.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

INFOS COMMUNALES

Cérémonie des vœux

En raison de la crise sanitaire la traditionnelle cérémonie des vœux est de nouveau annulée cette année.

Coupeure d'électricité

Une coupeure d'électricité est prévue **mercredi 2 février 2022 de 13h20 à 16h40** dans les quartiers ou lieux-dits suivants :

Kerjoudouin, Le Quennelec, Kerriveaux, Pencello, Carento, La Maison Neuve, Brémelin, Le Petit Kermel, Kermel, Le Ténio, Treulé, Le Penher, Talhouet.

Enedis recommande de débrancher vos appareils sensibles avant l'heure de début de l'intervention et de les rebrancher une fois le courant rétabli.



Vente de bois

Un chêne a été abattu sur le parking de la maison des associations.

Le bois, à débiter sur place est à vendre.

Si vous êtes intéressés merci de vous manifester auprès de la mairie.

Tarif : 50€ le stère / 150€ la corde



Poste à pourvoir

Nous recherchons toujours 1 ou 2 vacataires pour effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie des salles.

Que vous habitiez ou non la commune, si vous disposez d'un peu de temps libre et cherchez un complément de rémunération, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.42.29.89.



Logement BSH

Un logement Type 2 de 65m2 sera libre à partir du 5 avril 2022 à la résidence du verger.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter la mairie qui fera suivre votre candidature à Bretagne Sud Habitat.

JANVIER 2022



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

Permanence CCAS et

Mutuelle solidaire

Martine FERRAND

06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 10h à 12h

le 11 JANVIER 2022

Et le 8 FÉVRIER 2022

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 12/01, 19/01 et 26/01

de 15h30 à 17h00.

▫ les dimanches : 16/01, 23/01 et 30/01

de 10h30 à 12h00.

PASS SANITAIRE

OBLIGATOIRE

Le prêt de livres est gratuit.



DÉCHETTERIE

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo

Du lundi au samedi :

08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

A vos agendas...

Méditation sonore

La prochaine séance est le lundi 7 février à 19h30 sur inscription

levoyageenchant@gmail.com 06 37 01 21 56.

Reprise de la Gym douce

La gym douce tous les mardis de 10h à 11h à la salle du Roiset. Première séance gratuite puis 3€ la séance ou 20€ le trimestre. Pas de gym pendant les vacances scolaires. Pass sanitaire obligatoire



Infos diverses

Plan de relance Fonds Tourisme durable

Tourisme Bretagne et son collectif de partenaires accompagnent depuis le mois d'avril les hébergements touristiques et restaurants souhaitant solliciter des subventions dans le cadre de leur transition écologique. Ces aides d'un minimum de 5000€, réservées aux hébergements touristiques et restaurants situés en zone rurales à faible densité de population, peuvent permettre de financer des investissements. Au total, près de 60 dépenses peuvent bénéficier de subventions.

-Vous êtes un restaurant traditionnel, un traiteur événementiel ou hébergeur touristique et vous êtes situé en zone rurale ?

-Votre parcours :

- 1.Vérifiez votre éligibilité : code NAF et communes concernées
- 2.Contacter Tourisme Bretagne, partenaire du Fonds Tourisme Durable de votre région.
- 3.Tourisme Bretagne et un de ses partenaires techniques vous accompagnent tout au long de votre parcours : d'un entretien personnalisé jusqu'au montage du dossier d'aides, incluant la réalisation d'un diagnostic gratuit personnalisé.
- 4.Bénéficiez d'aides financières de 5000€ à 200000€.

Tourisme
BRETAGNE

Infos COVID

COVID-19

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Réalisation d'un autotest** immédiatement

Si l'autotest** est négatif

- Pas de quarantaine
- Poursuite des cours en présentiel
- Autosurveillance avec deux autotests** à J+2 et J+4 après le premier test
- Déclaration sur l'honneur à fournir à l'école par les représentants légaux attestant du résultat négatif du premier autotest et de l'engagement à réaliser des autotests à J+2 et J+4

Si l'un des autotests est positif et que le résultat a été confirmé par un test antigénique ou PCR

- L'élève devient un cas confirmé
- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR

- Isolement de 7 jours

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %
** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

- Pas d'isolement
- Autotest immédiat
- Autotest à J+2*, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

- L'élève pourra rester en classe :
- Si l'autotest fait immédiatement est négatif
- Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier autotest

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

Mi-janvier il y a encore eu un dépôt sauvage au point de collecte du Roiset.

Nous vous rappelons que la déchetterie de Brénolo est située à 8.4Km de Guéhenno et est ouverte tous les jours sauf le jeudi.

